

# Le Contrat de Pays

---

## Du Val de Lorraine



D'un montant prévisionnel, indicatif et partiel de 87 millions d'euros, le contrat de Pays décline, à partir d'une typologie de mesures, des opérations susceptibles d'être soutenues, conformes aux objectifs du volet territorial du Contrat de plan Etat-Région et aux orientations stratégiques de la Charte du Pays.

# Les mesures cadres de la mise en œuvre du contrat de Pays du Val de Lorraine

Tableau récapitulatif

Thématiques CPER	Rappel des thématiques de la Charte de Pays	Mesures proposées par le Pays du Val de Lorraine
1. Développement économique	1. Développement pour l'emploi	1.1. Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises. 1.2. Apporter des soutiens sectoriels spécifiques 1.3. Accès à l'emploi : initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences
2. Aménagement durable	2. Aménagement durable de l'espace	2.1. Conforter les outils d'une gestion durable de l'espace. 2.2. Adapter le cadre de vie de nos villes et villages aux exigences contemporaines. 2.3. Préserver, restaurer, valoriser le patrimoine naturel. 2.4. Construire un système de transport efficace, intermodal et respectueux de l'environnement 2.5. Adapter l'habitat aux besoins des populations dans le respect de l'identité de nos villes et villages
3. Cohésion sociale et territoriale	3. Services à la population	3.1. Coordonner les opérateurs locaux et développer l'information sur l'offre de services. 3.2. Renforcer la professionnalisation des services et apporter un soutien technique au bénévolat 3.3. Moderniser et créer des équipements à vocation culturelle et sportive au sein du Pays du Val de Lorraine. 3.4. Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles 3.5. Soutenir les animations culturelles et sportives à l'échelle du Pays du Val de Lorraine. 3.6. Améliorer l'accès aux services et adapter les activités aux attentes spécifiques des populations
	4. Politique de la ville	3.7. Assurer l'ingénierie, le suivi et l'évaluation de la politique de la ville. 3.8. Mettre en œuvre une politique de la ville opérationnelle dans huit villes du Val de Lorraine.
4. Organisation et animation du Pays	5. Ingénierie et animation du Pays	4.1. Conforter la capacité d'ingénierie du Pays pour définir, mettre en œuvre et évaluer le projet du Val de Lorraine 4.2. Construire une vraie politique de communication au service du territoire

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.1 : Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### Rapport à la charte

#### Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi

Le Val de Lorraine a largement bénéficié de la politique publique d'accueil d'investisseurs étrangers.

Cette politique volontariste, expression de la solidarité nationale et européenne, visait à répondre au choc de la crise sidérurgique et à ses conséquences sur l'emploi.

Elle a permis au Bassin de Pompey, et plus largement au Val de Lorraine, de retrouver une réelle attractivité économique.

Aujourd'hui la stratégie économique repose sur les objectifs suivants :

- structurer les acteurs économiques et valoriser le Val de Lorraine pour en faire un territoire productif local
- participer à l'organisation spatiale du sillon lorrain

- organiser la création d'activités par la mise en place d'un pôle de création d'activités dans une logique de guichet unique, de réseau
- soutenir une politique dynamique du marché de l'emploi.

### Type d'opérations éligibles :

Les actions qui seront déclinées tout au long de la durée du Contrat de Pays viseront les 4 objectifs principaux suivants :

- *Développer des synergies interentreprises en vue de créer un territoire productif local* : il s'agit d'aider à la construction de l'action économique du Val de Lorraine en concentrant notamment l'intervention du Conseil de Pays sur le soutien à la structuration et à l'animation des réseaux (Val de Lorraine de Entreprendre, artisans, commerçants) ou encore la mise en place de services aux entreprises, de démarches qualité sur les zones d'activités.
- *Organiser et conforter le soutien aux projets d'entreprises* : l'accent sera mis sur le premier accueil, l'accompagnement et le suivi post création des créateurs d'entreprises et

la pérennisation du dispositif PFIL, et la mise en place d'une pépinière de pays multi-sites

- *Optimiser le dispositif d'accueil des entreprises* : à ce titre seront inscrites les actions suivantes : l'extension de Cit'Entreprises, la réalisation d'un Centre multiservices, ou encore la réhabilitation du CAREP, opérations portées par la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Ou encore, la construction de bâtiments relais (Lesmenils, Nomeny, Dieulouard, Pont-à-Mousson) et la reconversion du site IRET de Champigneulle ainsi que de la base aérienne de Rosières en Haye.
- *Conduire des opérations de valorisation et de promotion du territoire et de ses savoir-faire*

- *Mettre en place une gestion dynamique et prospective des ressources humaines des entreprises et des territoires* : gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des formations, opérations portes ouvertes ou démarches de qualité dans les entreprises.

**Coût global estimé :**  
**11,605 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :**  
**N° 1 à 26 (hors 9 et 24)**

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.2 : Apporter des soutiens sectoriels spécifiques

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### Rapport à la charte

#### Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi

Dans le prolongement de son action menée au cours du Contrat de Plan précédent, le Conseil de Pays entend maintenir son dispositif au profit des acteurs économiques qui s'installent ou se développent en milieu rural.

En outre, afin d'accompagner l'évolution des petites entreprises artisanales et commerciales, le Conseil de Pays entend s'associer aux actions de sensibilisation mises en œuvre par les chambres consulaires.

### Type d'opérations éligibles :

Deux types de soutien seront mis en œuvre dans le cadre de cette problématique :

• *Le soutien au développement d'activités en milieu rural* : l'intervention du Pays visera les deux objectifs principaux suivants :

- favoriser la création ou le maintien d'activités et d'emplois dans les communes rurales, notamment par le soutien à la **création de zones artisanales ou de bâtiment relais** (Jeandelaincourt, Nomeny, Vandières) ou encore la **transformation de bâtiments agricoles en bâtiments d'activités**,

- et apporter aux populations rurales des services et des prestations.

• *L'accompagnement de l'évolution des petites entreprises artisanales et commerciales (milieu rural et urbain)* : le but est ici de s'associer aux **actions collectives ciblées**, portant par exemple sur les questions réglementaires, les démarches qualité, les besoins de recrutement, l'utilisation des nouvelles technologies de communication.

**Coût global estimé :**  
**3,348 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :**  
**N° 27, 28, 30 à 37**

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.2 : Apporter des soutiens sectoriels spécifiques Créer une véritable filière touristique

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### Rapport à la charte

#### Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi

Le Val de Lorraine a la chance de posséder un patrimoine historique, architectural et naturel d'une grande richesse, qui reste peu mis en valeur.

Ses atouts et son positionnement géographique amènent à distinguer deux cibles privilégiées :

- les 2,3 millions de Lorrains et plus particulièrement les 600 000 habitants de Metz et Nancy,

- les touristes de passage qu'il convient de séduire lors de leurs migrations estivales.

L'activité touristique reste marginale en terme d'emplois, elle doit donc également être renforcée afin de créer une véritable filière touristique dans le Val de Lorraine.

### Type d'opérations éligibles :

La démarche que Les Acteurs du Pays souhaitent mettre en œuvre s'appuie sur un plan d'actions visant à :

- *Démarquer l'offre touristique sur le Val de Lorraine et plus particulièrement la spécifier autour des 4 pistes suivantes :*

- assurer le développement de l'attractivité des sites de Pont-à-Mousson et Liverdun,
- développer l'offre en matière de tourisme fluvial, notamment par la création de haltes fluviales (Liverdun, Champigneulle, Pont-à-Mousson), d'une base de loisirs à Pont-à-Mousson,
- favoriser l'émergence ou le développement de nouvelles formes de tourisme comme le tourisme patrimonial (Les Gardiens du Val), industriel ou scientifique (Musée « de la Terre à la Tuile » de Jeandelaincourt, mise en valeur du passé

siderurgique sur Pompey),

- créer un réseau structurant de pistes cyclables (programme Vélo route/Voies vertes et aménagement de l'ancienne voie ferrée Custines/Nomeny)

- *Améliorer l'accueil dans l'hôtellerie et la restauration* par des programmes d'aides à la modernisation, ou à la création de nouveaux lieux d'accueil

- *Professionaliser la promotion*

- *Se doter d'un outil commercial de promotion à l'échelle du Pays* afin de trouver une solution au déficit d'information existant par rapport aux touristes en transit sur l'A31 par exemple, qu'il s'agisse d'une clientèle internationale, nationale ou régionale

- *Développer d'autres outils de promotion* assurant la promotion des sites, lieux d'accueil du Val de Lorraine

**Coût global estimé :**  
**11,035 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :**  
**N° 38, 40, 41, 42, 44 à 49**

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.2 : Apporter des soutiens sectoriels spécifiques - Conforter et intégrer l'agriculture dans une problématique périurbaine

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

#### *Rapport à la charte*

#### *Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi*

Le caractère péri-urbain du Val de Lorraine génère, pour les agriculteurs, des contraintes particulières en matière d'insertion paysagère, mais apporte également des avantages spécifiques liés à la présence d'un marché de proximité pour les produits du terroir et à des possibilités de forte valorisation du patrimoine foncier et bâti.

Les agriculteurs ont souhaité que soient retenus trois axes prioritaires d'intervention et ont approuvé l'idée d'un contrat de progrès subordonnant l'obtention de concours financiers du Pays à des obligations en matière de paysage et d'environnement.

### Type d'opérations éligibles :

---

- *Mise en œuvre du "Contrat de progrès" :* code de bonne conduite qui s'inscrit dans l'esprit des Contrats territoriaux d'exploitation (C.T.E.), il implique la réalisation d'un diagnostic de l'exploitation nécessitant des crédits d'ingénierie pour être mené à terme.

- *Incitation à la mise en commun de moyens :* il s'agit ici d'encourager les formes de coopération de type CUMA ou GAEC.

- *Promotion de la diversification :*

La diversification et la multifonctionnalité des agriculteurs contribuant au maintien des exploitations et notamment des plus petites, seront privilégiées le tourisme vert et de loisirs, ainsi que les opérations collectives visant la création d'un lien entre les différents acteurs, confortant ou spécifiant l'offre locale.

**Coût global prévisionnel indicatif:  
0,3 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 50**

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.2 : Apporter des soutiens sectoriels spécifiques - Susciter et développer les activités du tiers secteur

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

#### *Rapport à la charte*

#### *Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi*

Entre le secteur marchand et le secteur non marchand, le secteur public et le secteur privé, le « Tiers secteur » regroupe les champs de l'économie sociale, de l'économie solidaire et des services d'utilité publique. Des dispositifs comme les « Nouveaux Services-Nouveaux Emplois », ou encore l' « ILE » ont permis son essor. La convention « Economie

Solidaire » signée avec l'Etat, vient compléter cette contribution à son développement.

Aujourd'hui l'action du Pays vise deux objectifs majeurs :

- Faire émerger des projets visant à répondre aux problèmes de la vie quotidienne, l'analyse

opérée par les différentes catégories d'intervenants sociaux permettant de repérer les besoins nouveaux ou mal couverts

- Accompagner les porteurs de projets du "tiers secteur".

### Type d'opérations éligibles :

---

Les opérations qui seront soutenues à ce titre visent :

- *Le soutien aux projets* visant la satisfaction de nouveaux besoins notamment en matière culturelle (culture urbaine pour les jeunes), de transports (pour personnes handicapées notamment) ou besoins de première nécessité (banque alimentaire, épicerie sociale).

- *L'accompagnement des porteurs de projet* de l' « économie sociale et solidaire » que ce soit dans la création de services nouveaux (se heurtant souvent à des problèmes de solvabilité et requérant un accompagnement spécialisé) ou dans la proposition de formations aux salariés et aux employeurs, et d'accompagnement dans l'organisation en réseaux.

**Coût global prévisionnel indicatif:  
0,384 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 51, 59, 60, 66**

# Thématique 1 – Développement économique

## Mesure n°1.3 : Accès à l'emploi - Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

#### Rapport à la charte

#### Axe 1 : Politique de développement pour l'emploi

La croissance économique ne peut pas, à elle seule, résorber le chômage et la précarité.

Le manque de formation et d'expérience professionnelle, cumulée à des problèmes sociaux, fait qu'une partie de la population du Val de Lorraine reste aujourd'hui en situation d'exclusion sociale et professionnelle.

Le diagnostic réalisé lors de l'élaboration de la Charte du Pays du Val de Lorraine, a mis en évidence des problèmes récurrents de recrutement, de difficultés d'articulation entre les compétences attendues par les entreprises et celles présentes sur le territoire. Afin de tenter d'y remédier, divers axes de réponses ont été envisagés.

Le plus important d'entre eux vise la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle Territoriale de l'Emploi et des Compétences.

### Type d'opérations éligibles :

---

- *Construire un « plan territorial d'actions pour l'emploi », associant employeurs / élus / pouvoirs publics / opérateurs, et visant à anticiper à moyen et long terme les qualifications requises par les entreprises*
- *Pérenniser et améliorer le dispositif d'insertion notamment en renforçant les outils de coordinations de l'insertion (PLIE, FLES, Missions Locales), et en expérimentant un Contrat Local d'Activités.*
- *Doter le territoire des moyens, outils et démarches nécessaires à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique locale pour l'emploi (observatoire, évaluation, équipe territoriale ...).*
- *Développer les activités d'insertion par l'activité économique.*
- *Développer des actions collectives emploi / formation avec les entreprises en réalisant une opération de « gestion inter entreprises de l'emploi et des formations ».*
- *Organiser une gestion partenariale des parcours d'insertion.*

**Coût global prévisionnel indicatif :  
15,337 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 24, 52,56,61,62,64,67,68**

## Thématique 2 – Aménagement durable

### Mesure n°2.1 : Conforter les outils d'une gestion durable de l'espace

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### *Rapport à la charte*

##### *Axe 2 : Aménagement durable de l'espace*

Le Val de Lorraine

- s'est doté d'une charte paysagère
- et a pris position sur la définition d'un schéma de secteur Val de Lorraine, élément du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle.

Ces deux documents de cadrage ont pour objectif de déterminer des orientations en terme d'organisation de l'espace (habitat, commerce, zones d'activités et transports), de prise en compte des spécificités des paysages et des vocations des sols à l'échelle des bassins de vie et des communes.

Leur mise en œuvre impose au territoire du Val de Lorraine de se donner les moyens de faire vivre et d'animer le projet qui en découle. Cette importante phase passe par l'information, la formation, le conseil, et par un travail de veille sur les projets ayant un impact fort sur l'aménagement, l'urbanisme et les paysages du Val de Lorraine.

#### Type d'opérations éligibles :

- Actions d'information, de formation, de conseil,
- Travail de veille sur les projets ayant un impact fort sur l'aménagement, l'urbanisme et les paysages du Val de Lorraine.

**Coût global prévisionnel indicatif :  
1,016 millions euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 69 à 72**

# Thématique 2 – Aménagement durable

## Mesure n°2.2 : Adapter le cadre de vie de nos villes et villages aux exigences contemporaines

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### Rapport à la charte

#### Axe 2 : Aménagement durable de l'espace

L'urbanisation, héritée de l'histoire industrielle, doit aujourd'hui se renouveler et se développer face aux nouveaux enjeux de l'habitat et du cadre de vie.

Les relations de complémentarité entre les villes du fond de vallée et les villages se modifient, grâce en partie, à l'amélioration de la

qualité de la desserte routière et des transports en commun (SIT, Bus).

De plus, l'engorgement ainsi que le coût du foncier et du bâti des grandes métropoles lorraines, induisent un déplacement de la demande sur le Val de Lorraine. La prise en compte de ces évolutions dans les projets d'aménage-

ment des villes et villages, nécessite une qualité de réflexion en amont pour assurer un aménagement harmonieux.

### Type d'opérations éligibles :

• *La priorité est donnée à la mise en œuvre d'une politique de traitement des axes majeurs de circulation du Pays du Val de Lorraine, constitués des routes les plus fréquentées (RN57, RN411, RD90, RD40, RD907, RD120, RD910, RD952, RD913, RD958). Des programmes d'aménagement seront ainsi mis en œuvre sur les communes de Champigneulle, Frouard, Pompey, Marbach, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Nomeny, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Vandières ...*

En outre ces différents axes traversant les villes et les villages, il est important d'avoir un traitement qualitatif des espaces traversés, en terme de composition, de plantations, de matériaux, de mobilier urbain... car c'est en passant par ces lieux que le visiteur se forge

une image du Val de Lorraine. A ces considérations, viennent par ailleurs s'ajouter des problèmes de sécurité engendrés par d'importants flux de circulation ou la vitesse excessive.

Des actions seront donc conduites en matière :

• *De valorisation des espaces publics d'intérêt : signalétique, entrées de village, restauration de monuments publics*

• *D'embellissement du patrimoine privé, avec notamment des opérations de ravalement de façade, ou le soutien au programme de restauration de demeures à forte valeur patrimoniale (Maison forte de Villers les Prud'hommes, du Château de Prény).*

Des programmes pourront en outre être initiés visant à *améliorer la qualité des paysages* perçus depuis les voies fluviales, ou depuis les axes ferroviaires dont celui du TGV. Cet axe relèvera à la fois des politiques du tourisme, et de l'aménagement de l'espace.

**Coût global prévisionnel indicatif:  
2 , 8 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 74, 75, 77 à 79, 81 à 83**

## Thématique 2 – Aménagement durable

### Mesure n°2.3 : Préserver, restaurer, valoriser le patrimoine naturel

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### Rapport à la charte

##### Axe 2 : Aménagement durable de l'espace

Au cœur de la métropole lorraine, certains espaces du Pays du Val de Lorraine constituent une césure verte entre les deux pôles urbains de Metz et de Nancy qu'il s'agit de préserver.

C'est pourquoi, les élus ont défini une charte paysagère à l'échelle du Pays. Il ressort du diagnostic, quatre grands constats :

- une richesse du paysage, notamment par la variété de sa composition, qui tend à se réduire, avec une uniformisation des paysages,

- une originalité et une qualité des caractéristiques locales du paysage qui, faute d'attention, pourrait conduire à la dégradation, voire à la disparition, de ce patrimoine paysager original,

- un patrimoine architectural, paysager et écologique important mais rarement mis en valeur,

- le développement d'une activité humaine qui se fait souvent au détriment du cadre de vie et du paysage.

Afin de remédier à cette situation, quatre thématiques principales d'intervention ont été développées dans le projet de paysage de la Charte paysagère du Val de Lorraine, à savoir :

- la conservation de la diversité de composition des paysages,
- la mise en valeur des spécificités du paysage local,
- la maîtrise des conséquences de la pression du développement sur les paysages,
- la valorisation des paysages sur le plan environnemental et touristique.

#### Type d'opérations éligibles :

En 2003/2004, les interventions porteront en priorité sur la thématique « Révéler les spécificités du paysage local », autour des thèmes et des territoires suivants :

- *protection, conservation et mise en valeur des vergers jouant un rôle prédominant dans la composition du paysage* : Coteaux de la Mauchère et du Grand Couronné (de Faulx à Jeandelaincourt),

- *valorisation et gestion des cours d'eau et des espaces avoisinants* : Vallée de la Moselle : les secteurs de Pagny-sur-Moselle, Autreville, Millery, Bezaumont et Loisy, Vallées de la Seille, de la Natagne et de l'Obrion.

- *préserver et valoriser les sites exceptionnels* : Butte de Mousson (secteurs de Pont-à-Mousson, Mousson, Atton et Lesménils), et site de Prény.

D'autres actions seront conduites dans les domaines de :

- *la découverte des espaces naturels remarquables identifiés* avec un important programme à conduire sur le Vallon de Bellefontaine (Champigneulle)

- *l'amélioration des paysages aux abords des axes majeurs*, inscription des sites d'activités dans leur environnement

- *la reconstruction du patrimoine forestier*, la restauration des paysages dégradés et la gestion de l'après tempête

- ainsi que dans *la gestion des déchets*.

**Coût global prévisionnel indicatif:**  
**0,752 millions euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :**  
**N° 84, 91 à 96, 98, 99**

## Thématique 2 – Aménagement durable

### Mesure n°2.4 : Construire un système de transport efficace, intermodal et respectueux de l'environnement

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### Rapport à la charte

##### Axe 2 : Aménagement durable de l'espace

Sur le Val de Lorraine deux types d'infrastructures de transport sont à distinguer : les infrastructures d'usage essentiellement local et les grands projets relevant d'enjeux régionaux et nationaux.

Les objectifs et la nature des interventions sont fixés par la charte, il s'agit :

- concernant les infrastructures locales : de compléter les infrastructures d'intérêt local,

d'articuler les grandes infrastructures avec les réseaux locaux de transports, d'améliorer la desserte en transport en commun des communes rurales, en l'articulant à l'offre de transport existante,

- concernant les infrastructures nationales : d'atténuer les nuisances dues aux infrastructures de transport (A31 et recherche d'une organisation et d'un fonctionnement compatible avec la réalisation de la ligne TGV Est).

Ces différents objectifs s'inscrivent dans le souci premier de renforcer l'intermodalité sur notre territoire, le positionnement de la gare d'interconnexion du TGV Est à Vandières y participera.

#### Type d'opérations éligibles :

*Concernant les infrastructures locales, l'objectif est d'en améliorer le fonctionnement dans une logique intermodale :*

- en complétant les infrastructures d'intérêt local, notamment par la restructuration de la gare de Pompey, ou encore par la réalisation du contournement de Frouard, élément d'un schéma de déplacement du Bassin de Pompey.

- en articulant les grandes infrastructures avec les réseaux locaux de transports, par le développement, notamment, de la capacité de stationnement à la gare de Pont-à-Mousson.

- d'améliorer la desserte en transport en commun des communes rurales, en l'articulant à l'offre de transport existante : réseaux BUS, SIT et ceux relevant du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

*Concernant les infrastructures nationales* présentes dans le territoire du Pays du Val de Lorraine, des besoins ont été identifiés sur les deux axes principaux suivants :

- *traitement des incidences des grandes infrastructures* sur le Val de Lorraine et atténuation des nuisances dues aux infrastructures de transport

- *traitement des conséquences environnementales du TGV.*

**Coût global prévisionnel indicatif :  
3,658 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION  
Fiches actions concernées :  
N° 101 à 106**

## Thématique 2 – Aménagement durable

### Mesure n°2.5 : Adapter l'habitat aux besoins des populations dans le respect de l'identité de nos villes et villages

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

##### Rapport à la charte

##### Axe 2 : Aménagement durable de l'espace

Depuis dix ans, les communes du Val de Lorraine ont eu une politique active en terme d'amélioration de l'habitat, notamment sur la réhabilitation du parc privé dans le cadre d'opérations intercommunales du type PIG/OPAH/Post-OPAH.

Ces actions, combinées à la reprise économique et à la baisse des taux d'intérêt, ont donné du « sang neuf » au marché de l'habitat.

L'effort doit aujourd'hui se porter sur la réhabilitation des quartiers d'habitat social et d'habitat dégradé de centre-ville. Le Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine a, pour ce faire, défini une politique de la ville à l'échelle du Pays.

Parallèlement, pour enrayer la diminution de leur population, les villes doivent, compte tenu de la rareté du foncier, lancer des opérations

de construction sur des anciennes friches ou engager la reconstruction de quartiers entiers.

En secteur rural, l'objectif est de maîtriser l'extension des lotissements dans une logique de préservation de l'identité des villages.

#### Type d'opérations éligibles :

---

• *Mise en œuvre de la Politique Habitat du Pays* : à ce titre seront conduites des actions de type OPAH (secteurs ruraux et de Pont-à-Mousson, Pagny etc.), ou encore des programmes d'intégration des sites bâtis agricoles

Un effort sera apporté sur les deux thématiques suivantes dans un souci de préservation de l'identité des villes et village par la restauration du bâti désaffecté et la maîtrise des extensions, ou dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations :

• *Réhabilitation des espaces dégradés* et des anciennes friches avec la réalisation d'études de requalification ou de valorisation des villages (Pagny, Frouard, Champigneulle, site de la SUTE à Pont-à-Mousson ...)

• *Restauration du patrimoine industriel habitat* avec notamment des actions de préservation des patrimoines industriel et militaire de Frouard, Pompey, Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Jeandelaincourt.

**Coût global prévisionnel indicatif:  
1 million d'euros**

#### **PLATE FORME DE NÉGOCIATION**

Fiches actions concernées :

N° 107, 108, 110, 113 à 116,  
120, 121, 122, 124, 125

# Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

## Mesure n°3.1 : Vie quotidienne et des services -

### Coordonner les opérateurs locaux et développer l'information sur l'offre de services

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### *Rapport à la charte*

##### *Axe 3 : Services à la population*

Le développement des services aux personnes contribue fortement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en renforçant le lien social et l'attractivité d'un territoire.

Les acteurs du Pays ont donc souhaité que l'effort porte sur le développement de ces services en favorisant la qualité et la solidarité.

Sous cette double condition, la priorité a été donnée aux actions de coordination des opérateurs, d'information des usagers, de formation et de soutien technique aux équipes de professionnels et de bénévoles

#### Type d'opérations éligibles :

L'amélioration de l'offre de services passe par des efforts en matière d'information,

- *la création des points d'information et de concertation au service des personnes âgées (PAIS),*
- *l'extension de la « coordination enfance » à l'ensemble du Val de Lorraine,*
- *ou encore la mise en place d'un pôle ressources pour les animateurs.*

Mais elle passe aussi par la mise en œuvre de programmes concrets offrant notamment des moyens nouveaux via :

- *le développement des Projets Educatifs Locaux en faveur de la jeunesse*
- *ou l'accompagnement des projets culturels impliquant une mise en réseau territoriale des opérateurs.*

**Coût global prévisionnel indicatif :  
10,791 millions d'euros**

#### **PLATE FORME DE NÉGOCIATION**

**Fiches actions concernées :  
N° 126, 127, 129 à 132**

## Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

### Mesure n°3.2 : Vie quotidienne et des services -

#### Renforcer la professionnalisation des services et apporter un soutien au bénévolat

##### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

###### *Rapport à la charte*

###### *Axe 3 : Services à la population*

Les services à la population et leur développement, représentent un poids certain sur le marché de l'emploi et offrent de réelles perspectives de croissance car leur développement, tant sur un plan qualitatif que quantitatif, nécessite souvent un fort accroissement des moyens humains qui y sont consacrés.

Compte tenu du morcellement de l'emploi dans ce domaine et de la réticence d'une partie du milieu associatif à assurer les fonctions d'employeurs, un groupement d'employeurs à l'échelle du Val de Lorraine a été créé.

##### Type d'opérations éligibles :

---

Aide à la montée en puissance et à la pérennisation du groupement d'employeurs afin de mutualiser les besoins en emplois des associations et des communes.

Coût global prévisionnel indicatif :  
0,620 millions euros (année 2003)

###### PLATE FORME DE NÉGOCIATION

Fiches actions concernées :

N° 133

# Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

## Mesure n°3.3 : Vie quotidienne et des services - Moderniser et créer des équipements à vocation culturelle et sportive au sein du Pays du Val de Lorraine

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### *Rapport à la charte*

#### **Axe 3 : Services à la population**

Si le développement des services à la population repose d'abord sur la volonté et le dynamisme des opérateurs locaux (bénévoles et professionnels des associations, collectivités locales) il implique aussi de pouvoir disposer d'équipements adaptés.

Sur le Val de Lorraine, deux axes principaux d'intervention, spécifiques mais également complémentaires, ont été identifiés :

- les équipements de Pays
- les équipements de proximité.

### Type d'opérations éligibles :

• *réalisation d'un schéma de modernisation des équipements* à vocation culturelle ou socio-culturelle

• *soutien au développement d'équipements de Pays* afin d'offrir une action culturelle de qualité, en le conditionnant à la mise en œuvre de projets artistiques communs à plusieurs structures ou collectivités locales (équipements de pays ou à vocation intercommunale) : TGP de Frouard, Centre Pablo Picasso de Blénod les Pont-à-Mousson, médiathèque intercommunale de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson,

• *création d'équipements sportifs spécifiques* permettant une pratique sportive de haut niveau avec comme perspectives : l'accessibi-

lité et l'utilisation ouvertes à l'ensemble des clubs sportifs du Val de Lorraine, ou la conclusion de conventions de partenariat villes/clubs sportifs, de mise à disposition des installations, l'organisation de cycles de formations spécialisés ou de compétition.

Les projets suivants ont été repérés :

- l'ouverture d'un centre régional de gymnastique à Pont-à-Mousson (réalisée en 2002),
- l'aménagement d'un boulodrome, la construction d'une piscine intercommunale ou divers autres aménagements sportifs majeurs (rugby, tir à l'arc etc.) à Pont-à-Mousson,

- la création d'un centre pluridisciplinaire de pratique sportive via l'extension des installations sportives du centre Michel Bertelle à Blénod-lès-Pont-à-Mousson,

- la modernisation du complexe sportif intercommunal Frouard / Pompey (club House, pistes, terrains).

**Coût global prévisionnel indicatif :  
3,016 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :  
N° 134 à 136, 138, 145**

## Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

### Mesure n°3.4 : Vie quotidienne et des services - Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### *Rapport à la charte* **Axe 3 : Services à la population**

Le soutien à l'amélioration ou à la création de certains équipements de proximité, revêt un caractère prioritaire lorsque ces équipements se révèlent indispensables à la mise en place ou à l'amplification, de politiques locales de développement social et culturel.

C'est dans ce contexte que trois types d'équipements de proximité ont été jugés prioritaires au niveau du territoire du Val de Lorraine.

#### Type d'opérations éligibles :

- *Les équipements à destination des jeunes* : il s'agit de créer, moderniser et adapter des locaux de rencontres de jeunes ; le soutien sollicité s'inscrirait dans trois types d'opération générique « Création d'espaces de rencontres de jeunes », « Equipements à vocation socio-culturelle », « Equipements de sports et de loisirs ».

- *Les lieux d'accueil éducatif des jeunes enfants* : le secteur de la Petite Enfance, notamment en ce qui concerne les modes d'accueil, est très peu développé sur le Val de Lorraine. D'où le souhait de favoriser les initiatives visant la mise en place de halte-garderie itinérante, ou encore le développement des ludothèques et d'espaces périscolaires, qui feront l'objet d'une action dite « générique ».

- *Les équipements culturels* : deux types d'opérations sont visées : l'adaptation du niveau d'équipement des salles (action générique) et la constitution, à l'échelle du Pays, un parc commun de matériel mobile (son, lumière etc.).

**Coût global prévisionnel indicatif :**  
7,351 millions d'euros

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
Fiches actions concernées :  
N° 139 à 144, 219

# Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

## Mesure n°3.5 : Vie quotidienne et des services -

### Soutenir les animations culturelles et sportives à l'échelle du Pays du Val de Lorraine

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

##### *Rapport à la charte*

##### **Axe 3 : Services à la population**

La volonté de développer l'animation culturelle, sportive et socio-culturelle, répond au double objectif de cohésion sociale territoriale, et de développement d'une identité culturelle à l'échelle du Pays. Pour y répondre deux types d'actions ont été privilégiées qui viseront à :

- Renforcer la qualité et le rayonnement des projets culturels locaux.
- Développer des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale.

#### Type d'opérations éligibles :

---

• *Soutien, prioritaire, aux événements culturels ayant un rayonnement intercommunal* et dans le cadre desquels peuvent se développer des partenariats larges entre les communes, les associations, les artistes, les habitants (Festival du Conte, Résidences d'écrivains, Opérations « Métissages », Festival « Arts en Scène » etc.),

• *Organisation de passerelles entre les pratiques amateurs et professionnelles* en favorisant l'intervention d'artistes dans le cadre de projets culturels locaux (résidences d'artistes, formation des formateurs...),

• *Développement d'une fonction de « médiation culturelle »*,

• *Soutien à des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale* : Val de Lorraine Classic (enduro moto).

**Coût global prévisionnel indicatif :  
1,112 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
Fiches actions concernées :  
N° 146, 147, 149, 150 à 153,  
156, 157, 216, 217, 218

## Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

### Mesure n°3.6 : Vie quotidienne et des services - Améliorer l'accès aux services et adapter les activités aux attentes spécifiques des populations

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

##### *Rapport à la charte*

##### *Axe 3 : Services à la population*

Les équipements existants peuvent ne pas répondre, ou de façon insatisfaisante, aux attentes des jeunes, ou d'autres populations ayant des besoins spécifiques.

Il s'agit alors, soit de créer les équipements, services manquants, soit de créer de nouveaux services différents des réponses existantes aujourd'hui sur ou hors du territoire.

Trois types de besoins ont à ce jour été repérés, ils concernent :

- la réponse aux attentes nouvelles de la jeunesse,
- la mise en place de services adaptés aux personnes âgées et handicapées,
- l'accueil des gens du voyage.

#### Type d'opérations éligibles :

---

Les réponses à ces besoins passeront par un soutien aux actions suivantes :

- *soutien à de nouvelles formes d'organisation des services et des activités* comme les palettes d'activités sportives proposées à l'attention des jeunes, pendant les vacances scolaires (ex. palette sportive de l'OFP de Pompey),
- *encouragement au développement de nouvelles pratiques sportives ou culturelles* ou promotion de dispositifs particuliers visant à faciliter l'accès aux services culturels et sportifs aux jeunes en difficultés (passeport jeunes)

- *actions en faveur des personnes handicapées*, comme la mise en place d'un service de transport adapté,

- *création ou remise à niveau d'aires d'accueil*, ou de grand passage et développement de l'offre d'habitat pour les populations semi sédentarisées et sédentarisées.

**Coût global prévisionnel indicatif :  
1,978 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :  
N° 158 à 163**

## Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

### Mesure n°3.7 : Politique de la ville - Assurer l'ingénierie, le suivi et l'évaluation de la politique de la ville

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

##### *Rapport à la charte*

##### *Axe 4 : Politique de la Ville*

La structure urbaine et sociale des villes du Val de Lorraine est héritée d'un siècle de développement industriel. Construites par étapes successives distinctes, elles rencontrent aujourd'hui des difficultés identiques à celles de la majorité des grandes villes françaises.

Considérant qu'il est indispensable de lutter contre les difficultés sociales existantes et de consolider les fonctions structurantes de ce tissu urbain, les élus du Val de Lorraine ont défini trois principes opérationnels d'une poli-

tique de la ville à l'échelle du Val de Lorraine, qui vise à :

- Articuler les différentes échelles territoriales d'intervention : le quartier, la commune, le bassin de vie et le Pays,
- Conjuguer systématiquement les approches urbaines et sociales
- Associer la population des quartiers à ces démarches.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuie :

- tout d'abord, sur le renforcement des capacités d'ingénierie et d'animation du territoire du Val de Lorraine,
- ainsi que sur un soutien financier et technique aux huit projets de ville du Val de Lorraine.

#### Type d'opérations éligibles :

• *développement d'une fonction de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de Pays*, mission qui sera assurée par le Conseil de Pays, en s'appuyant sur les structures techniques de Pays : ADEVAL, TAMS, PLIE, Missions locales, coordination enfance et réseau des opérateurs socio-éducatifs des communes et des quartiers,

• *actions permettant d'assurer un soutien à ces opérateurs dans leurs initiatives en faveur des quartiers.*

**Coût global prévisionnel indicatif :  
0,209 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**

**Fiches actions concernées :  
N° 165 à 167**

# Thématique 3 – Cohésion sociale et territoriale

## Mesure n°3.8 : Politique de la ville -

### Soutien financier et technique aux huit projets de ville du Val de Lorraine

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

---

##### *Rapport à la charte*

##### *Axe 4 : Politique de la ville*

La structure urbaine et sociale des villes des villes comme Champigneulle, Frouard, Pompey, Liverdun, Bouxières aux Dames, Custines, Pont-à-Mousson, Blénod les Pont-à-Mousson, Dieulouard et Pagny sur Moselle, est héritée d'un siècle de développement industriel. Construites par étapes successives distinctes, elles rencontrent aujourd'hui des difficultés identiques à celles de la majorité des grandes villes françaises.

Considérant qu'il est indispensable d'éviter une aggravation des difficultés sociales existantes et de consolider les fonctions structurantes de

ce tissu urbain, les élus du Val de Lorraine ont défini trois principes opérationnels d'une politique de la ville à l'échelle du Val de Lorraine, qui vise à :

- Articuler les différentes échelles territoriales d'intervention : le quartier, la commune, le bassin de vie et le Pays,
- Conjuguer systématiquement les approches urbaines et sociales
- Associer la population des quartiers à ces démarches.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuie :

- tout d'abord, sur le renforcement des capacités d'ingénierie et d'animation du territoire du Val de Lorraine,
- ainsi que sur un soutien financier et technique aux huit projets de ville du Val de Lorraine.

#### Type d'opérations éligibles :

---

Deux grands types de problématiques ont été identifiés pour lesquels une géographie prioritaire a été définie :

- les communes où les difficultés sociales et urbaines se fixent, en grande majorité, sur un ou deux secteurs : communes de Champigneulle, Liverdun, Blénod les Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson, Pagny sur Moselle et Frouard,
- les communes où les difficultés sociales et urbaines sont plus diluées dans l'espace : villes de Pompey et Dieulouard.

Les actions déclinées pour répondre à cette double priorité visent *la mise en œuvre d'une politique de la ville opérationnelle dans huit principales villes du Val de Lorraine* :

Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Champigneulle, Dieulouard, Frouard, Liverdun, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Pompey.

Elles favoriseront également *le développement et l'appui aux initiatives visant à une plus grande participation des habitants* (ex. : régies de quartier mises en place par le Centre social de Pont-à-Mousson, actions sur les communes du bassin de Pompey).

**Coût global prévisionnel indicatif :  
2,795 millions d'euros**

#### **PLATE FORME DE NÉGOCIATION**

**Fiches actions concernées :**

**N° 107, 108, 174 à 180, 183 à 186, 189 à 193, 196 à 201, 220**

# Thématique 4 – Organisation et animation du Val de Lorraine

## Mesure n°4.1 : Conforter la capacité d'ingénierie du Pays pour mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet du Val de Lorraine

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### *Rapport à la charte*

#### *Axe 5 : Organisation et animation du Pays du Val de Lorraine*

En dix ans, le Conseil de développement du Pays du Val de Lorraine a su rassembler l'ensemble des forces vives (élus, acteurs économiques, responsables associatifs) pour faire de cet espace un pays dynamique et solidaire.

Outre son intervention sur les grands dossiers infrastructurels (TGV, A32, Port de Frouard, ...) et le repositionnement du Val de Lorraine comme espace-clé dans le développement de la métropole lorraine, le Conseil de Pays apporte aux acteurs locaux ses capacités de conseil et d'ingénierie administrative et financière tout en veillant à la cohérence de ces initiatives.

Le Conseil de Pays intervient sur tous les champs du développement territorial, à l'échelle du pays, des bassins de vie et des communes.

Son intervention s'étend à de nouveaux champs : mise en réseau des PME-PMI ; économie solidaire ; mission d'information et de coordination des acteurs auprès des plus âgés ; mis en place d'opérations collectives au profit des artisans commerçants...

Il doit donc répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses impliquant un accompagnement de plus en plus exigeant en terme de temps et de moyens humains.

C'est pourquoi, le Conseil de Pays doit renforcer son équipe et se doter d'un outil informatique performant.

Il convient aussi de conforter et pérenniser cette capacité d'ingénierie face aux importantes échéances qui s'annoncent :

- contractualisation
- constitution d'un GIP
- suivi et évaluation de son action.

De la même façon, l'action de l'ADEVAL, outil d'aménagement et d'urbanisme du Val de Lorraine doit être conforté, afin de répondre aux besoins des acteurs, tant en alimentant leurs réflexions sur les grands projets d'infrastructures, qu'en répondant à leurs besoins en conseils dans les domaines de l'urbanisme.

### Type d'opérations éligibles :

- *Pérenniser les ressources d'animation et d'étude,*
- *Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation,*
- *Constituer un GIP.*

**Coût global prévisionnel indicatif :**  
**7,431 millions d'euros**

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
**Fiches actions concernées :**  
**N° 202 à 208**

# Thématique 4 – Organisation et animation du Val de Lorraine

## Mesure n°4.2 : Construire une vraie politique de communication au service du territoire

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement (Charte) :

#### *Rapport à la charte*

#### *Axe 5 : Organisation et animation du Pays du Val de Lorraine*

Le Conseil de développement du Pays du Val de Lorraine n'a jamais fait de la communication un axe prioritaire de sa stratégie et de son action au cours des ses premières années d'existence.

Or, avec l'institutionnalisation du Pays, inscrire la communication au cœur de leur démarche s'impose aujourd'hui aux acteurs du Val de Lorraine de Lorraine comme une nécessité :

- afin de construire et d'animer le projet de Pays en lien avec les partenaires et acteurs locaux
- pour informer la population sur la nature, les missions et l'action de l'institution Pays.

Par ailleurs le Pays doit se faire connaître à l'extérieur, assurer la promotion de son territoire et de ses acteurs et chercher à établir des coopérations avec des partenaires extérieurs, régionaux, nationaux, voire internationaux.

Cette politique de communication passe :

- par le développement des relations avec les médias : une attention particulière doit être accordée aux relations presse et notamment avec la presse locale,
- ainsi que, par la mise en place d'outils de communication adaptés aux actions à mener.

### Type d'opérations éligibles :

Les opérations à réaliser s'inscriront dans les deux grands axes principaux suivants :

• *La communication de la structure* : le Conseil de Pays, ses missions, ses actions, ses moyens, ses perspectives.

• *La communication que doivent mener les partenaires dans le cadre de leurs actions* : aide à la définition de stratégie, des outils, des prestataires à contacter.

**Coût global prévisionnel indicatif :**  
0,306 millions d'euros

**PLATE FORME DE NÉGOCIATION**  
Fiches actions concernées :  
N° 209, 210, 214

## Le financement du Contrat de Pays

### Etat :

- FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- crédits du CPER (Contrat de Plan Etat-Région), volet territorial et volet régional
- crédits spécifiques : Convention Economie Sociale et Solidaire, fonds FSE (PLIE)

### Région :

- Convention de Développement Local (contractualisée sur une période de 4 ans)
- Fonds Régional de Développement de l'Intercommunalité de Projet (FRDIP)

et pour mémoire : Contrat ville-relais de Pont-à-Mousson et Convention de Développement Local du Parc Naturel Régional de Lorraine

### Département :

- Convention de Développement Local (contractualisée sur une période de 4 ans)
- Convention de Développement Culturel (2002-2004)

### Lignes budgétaires de droit commun des trois partenaires

## Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat de Pays

«Le Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine, qui réunit l'ensemble des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du Pays, est l'organe de représentation politique du Pays. Il anime la démarche de Pays, et, à ce titre, organise la concertation, prépare les programmes annuels d'action et accompagne les projets.

Le GIP de développement local assure pour sa part, le suivi, la gestion et l'évaluation du contrat de Pays. »

*Art. 6 du Contrat de Pays*

## Conseil de développement (juin 2003)

### Conseil d'administration

3 collèges

- Elus : 20 membres
- Entreprises – Socio-économiques : 12 membres
- Cadre de vie – Formation : 11 membres

### Bureau

Président : M. CHEREQUE

Vice-Présidents : M. LEMOINE – Président du District de Pont-à-Mousson  
M. ROBERT – Président de la Communauté de communes du Grand Valmon  
M. BIANCHI – Président Communauté de communes Bassin de Pompey  
M. BONAL – PDG de GOUVY S.A.

Trésorier : M. GUERARD – Président de la Communauté de communes du Froidmont

Secrétaire : M. COLOMBAT – Foyer Rural Bouxières aux Dames

Membres : M. HENRY – Président de la Communauté de communes Vals Moselle et Esch  
M. FLORENTIN – Président de la Communauté de communes Seille et Mauchère  
M. SOUHAIT – Maire de Blénod les Pont-à-Mousson  
M. MONCEL – Président du SIVOM de la Natagne – Maire de Jeandelaincourt  
M. MEYER – SODIE  
M. MALHER – MS Techniques  
M. MEYER – FOL  
M. LECLERC – Maire de Nomeny  
M. PETIT – Sport Mussipontain

1 représentant de Val de Lorraine Entreprendre

Le Président et le Vice-Président de l'ADEVAL siègent au Bureau avec voix consultative.

## GIP de développement local (juin 2003)

### Conseil d'administration

Représentant la Communauté de communes des Vals de Moselle et Esch : M. HENRY

Représentant la Communauté de communes du Bassin de Pompey : M. TROGRIC  
M. HARTMANN  
M. ANTOINE  
M. KOBLER

Représentant la Communauté de communes de Seille et Mauchère : M. FLORENTIN

Représentant la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson : M. LIGER  
M. SOUHAIT  
M. LEMOINE

Représentant les Communes isolées et Communautés de communes de moins de 5000 habitants : Mme CONTAL

Représentant le Conseil de Pays M. CHEREQUE  
M. MEYER Dominique  
M. MEYER Alain

### Exécutif

Président : M. Gérard LIGER, maire d'Atton, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson,

Vice-président : M. Laurent TROGRIC, maire de Pompey, vice-président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey,

Secrétaire : M. Dominique MEYER, directeur de la SODIE Sud Lorraine